



## Santé animale

# Des moyens attendus pour freiner la pénurie de vétérinaires ruraux

“ Face à une pénurie de vétérinaires spécialisés en animaux d'élevage, la médecine vétérinaire rurale est un enjeu primordial, notamment dans les communes les plus isolées. Représentant moins de 19 % des professionnels inscrits à l'Ordre national des vétérinaires, leur nombre est en baisse constante. Une question qui inquiète la profession vétérinaire mais aussi les éleveurs et les acteurs du monde agricole qui les accompagnent. ”

L'hémorragie ne date pas d'hier et les derniers chiffres de l'Ordre national des vétérinaires (source : Atlas démographique 2021) le confirment : le nombre de vétérinaires en milieu rural a du mal à se maintenir. Si entre 2019 et 2020 une petite amélioration était visible, sur les cinq dernières années, le nombre de vétérinaires déclarant une activité pour les animaux de rente est passé de 3869 en 2016 à 3155 en 2020, soit une diminution de 715 inscrits (-18,5 %).

### Une activité qui n'est plus rentable

Ces chiffres demandent néanmoins une analyse pour être compris et il est assez simple de les vérifier par des témoignages de terrain. « La question du maillage territorial me préoccupe depuis 20 ans », s'exclame Pierre Buisson, ancien président du Syndicat national des vétérinaires libéraux (SNVEL). À la différence des animaux de compagnie, « en rurale, les animaux ne viennent pas à nous. Il est impossible de déplacer une vache ou de faire le suivi sanitaire d'un troupeau de brebis à distance. Se rajoutent à cela des conditions de travail difficiles avec des gardes qui peuvent nous amener à intervenir sur une césarienne d'urgence à 3 heures du matin, seul et dans le froid en hiver, ainsi que des temps de déplacement longs entre une intervention dans un élevage et la suivante », précise le vétérinaire exerçant à la clinique des Bulles Vertes à Saint-Galmier (Loire). Dans un contexte économique où « nos actes à la prestation ne paient pas le coût chargé de l'astreinte, sans la médecine vétérinaire canine et féline – et de façon plus large tous les soins destinés

aux animaux de compagnie - le modèle est difficile voire impossible à construire. Les cliniques qui font uniquement de la rurale n'existent presque plus... », analyse-t-il. Des propos confirmés par Benjamin Estienne, délégué régional du syndicat. « Le marché des animaux de compagnie connaît une croissance à deux chiffres. C'est l'activité canine qui nous permet encore de soigner des vaches », confirme-t-il.

### Des éleveurs plus « pointus »

Pour Christophe Hugnet, conseiller Auvergne-Rhône-Alpes à l'Ordre des vétérinaires, la pénurie de vétérinaires ruraux est strictement liée à la baisse des installations en zone d'élevage. « Avec la diminution forte de la densité en élevage, l'économie y est fortement altérée. Comment voulez-vous que l'on valorise notre métier si en face les éleveurs n'arrivent pas à joindre les deux bouts ? L'économie de l'élevage va mal et le besoin de vétérinaires diminue. La logique est imparable », constate-t-il froidement. Cette conjonction a aussi poussé les éleveurs à davantage se former et à résoudre un certain nombre de « tracas quotidiens » de manière autonome. « D'année en année, ils ont appris à se débrouiller seuls et sont devenus de plus en plus pointus. Aujourd'hui, ils nous appellent vraiment que s'ils ne peuvent pas faire autrement... », témoigne Sébastien Léger, vétérinaire à la clinique du Clair Matin à Bourg-en-Bresse (Ain). « Par exemple, en France, il n'y a plus aucun vétérinaire qui fait de l'obstétrique en élevage porcine. Les élevages ont leur propre maternité et les salariés sont formés aux gestes obstétricaux, les accidents sont exceptionnels. Lors d'une

mission, et c'est aussi le cas pour les petits ruminants, les éleveurs tentent ce qu'ils savent faire. Dans la plupart des cas, s'ils n'y arrivent pas, ils considèrent que c'est perdu car la valeur individuelle de l'animal ne couvre pas le coût de l'intervention du vétérinaire », illustre Pierre Buisson. « Cela est moins le cas en élevage bovin en raison de la valeur plus élevée de l'animal qui représente donc une perte financière plus importante pour l'élevage. À titre d'exemple, une césarienne bovine coûte entre 300 et 500 euros », ajoute Christian Boulon, directeur des groupements de défense sanitaire (GDS) Loire et Ardèche. Si l'on rajoute à ce contexte général la difficulté du conjoint ou de la conjointe à suivre sa compagne ou son compagnon en milieu rural et le fait que de plus en plus d'urbains qui entrent dans les écoles vétérinaires sont « frileux » à l'idée de s'installer à la campagne (lire ci-dessous), « on comprend mieux pourquoi on n'est pas très nombreux à exercer la rurale et on sera de moins en moins si on ne leur donne pas de bonnes raisons de nous rejoindre », ajoute Christophe Hugnet.

### Pas de vétérinaires, pas d'éleveurs

En Ardèche, l'une des deux cliniques de la commune de Lamastre a déjà fait les frais de ces investisseurs sans pitié. « Les éleveurs ont reçu un courrier les informant que la clinique ne pourrait plus assurer le suivi sanitaire de leurs troupeaux. Quelque 140 détenteurs d'animaux, dont une grosse moitié d'éleveurs, se sont retrouvés sans vétérinaire », constate, amer, Christian Boulon. Conséquence : « Les éleveurs vont frapper à la porte des cabinets des alentours déjà surchargés. Dans l'autre clinique vétérinaire de la commune, les deux vétérinaires s'approchent de la retraite. Il va falloir rapidement trouver une solution. S'il n'y a plus de vétérinaires ruraux sur nos territoires, il n'y aura plus d'éleveurs », s'inquiète Denis Glaizol, éleveur de chèvres et maire de la commune voisine d'Empurany. « Notre activité rurale, c'est notre activité de cœur. On ne veut pas abandonner nos éleveurs », reprend Benjamin Estienne. Il n'y a plus de temps à perdre selon Christian Boulon : « Il y a clairement une notion d'urgence. C'est maintenant qu'il faut y aller avant qu'il y ait des Lamastre bis ! »

### Le rachat inquiétant de cliniques vétérinaires

En parallèle, ces derniers mois, une succession de rachats de cliniques vétérinaires par de gros groupes d'investissement inquiète la profession. Cette vague de rachats serait en cours depuis au moins six mois. « C'est le cas en Bretagne, dans le Grand-Est et ça commence à arriver dans notre région aussi. Il faut savoir que dans notre profession, ne peuvent pas être propriétaires ou copropriétaires d'une clinique vétérinaire les acteurs de l'aval et de l'amont. Or, ces grands groupes inter-

nationaux, par des montages financiers redoutables, arrivent à racheter nos cliniques. L'activité animale de compagnie étant plus rentable, le choix est fait d'abandonner tout simplement la rurale. Cette situation risque vraiment de mettre en danger l'activité vétérinaire en milieu rural. Un contentieux est d'ailleurs en cours au Conseil d'État », indique une source que nous garderons anonyme. 4 000 vétérinaires à ce jour seraient intégrés à ces groupes.

### Pas de vétérinaires, pas d'éleveurs

En Ardèche, l'une des deux cliniques de la commune de Lamastre a déjà fait les frais de ces investisseurs sans pitié. « Les éleveurs ont reçu un courrier les informant que la clinique ne pourrait plus assurer le suivi sanitaire de leurs troupeaux. Quelque 140 détenteurs d'animaux, dont une grosse moitié d'éleveurs, se sont retrouvés sans vétérinaire », constate, amer, Christian Boulon. Conséquence : « Les éleveurs vont frapper à la porte des cabinets des alentours déjà surchargés. Dans l'autre clinique vétérinaire de la commune, les deux vétérinaires s'approchent de la retraite. Il va falloir rapidement trouver une solution. S'il n'y a plus de vétérinaires ruraux sur nos territoires, il n'y aura plus d'éleveurs », s'inquiète Denis Glaizol, éleveur de chèvres et maire de la commune voisine d'Empurany. « Notre activité rurale, c'est notre activité de cœur. On ne veut pas abandonner nos éleveurs », reprend Benjamin Estienne. Il n'y a plus de temps à perdre selon Christian Boulon : « Il y a clairement une notion d'urgence. C'est maintenant qu'il faut y aller avant qu'il y ait des Lamastre bis ! »

Alison Pelotier

**MOYENS /** La loi DDADUE promulguée le 3 décembre 2020 rend éligible par décret 18 régions françaises dont Auvergne-Rhône-Alpes. Ce décret donne aux collectivités territoriales la possibilité d'attribuer des aides aux vétérinaires dans des zones où l'offre de soins est déficitaire, sous réserve qu'ils s'engagent à exercer ou à s'installer dans ces zones tendues.

## Des financements à trouver pour conforter l'existant

Gardes de nuit, grande amplitude horaire, disponibilité 7j/7 et 24h/24, beaucoup de temps passé sur la route... Les conditions de travail propres à la médecine vétérinaire rurale n'attirent plus les nouvelles générations. « Aujourd'hui, les vétérinaires ruraux en début de carrière ne sont plus prêts à tout pour exercer leur métier : s'éloigner de leur famille, sacrifier leur temps libre, être joignable à toute heure du jour et de la nuit, prendre souvent des décisions importantes seuls. Ils ne sont plus prêts à accepter ces conditions malgré la passion du métier », observe Gilles Le Sobre, vétérinaire libéral et enseignant à l'école vétérinaire VetAgro Sup, de Marcy-l'Étoile en périphérie lyonnaise. Le constat est limpide : la profession vétérinaire a besoin de moyens pour redonner l'envie aux jeunes de s'installer à la campagne et de pratiquer la rurale.

### La responsabilité donnée aux collectivités

La loi DDADUE, promulguée il y a tout juste un an, permet d'attribuer des aides aux vétérinaires dans des zones où l'offre de soins vétérinaires est déficitaire par rapport à la demande. Ces



La loi DDADUE donne la possibilité aux collectivités territoriales d'attribuer des aides aux vétérinaires à condition qu'ils s'engagent dans des zones de soins déficitaires.

aides peuvent également être attribuées aux étudiants en stage. Il y a malgré tout une condition de taille à respecter pour qu'elles puissent être attribuées : qu'ils s'engagent à exercer ou à s'installer dans ces zones dont le maintien n'est plus permis par la seule économie de marché. « Cette responsabilité est déclinée aux collectivités territoriales. C'est à

elles de trouver les moyens de financer les actions pour maintenir l'activité vétérinaire rurale sur ces territoires », indique Stéphane Klotz, chef de service santé, protection animale et environnement à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ardèche (DDCCSP). « On peut tout imaginer : financer le logement des

étudiants, rénover les locaux, renouveler le matériel déseu, prendre en charge les véhicules de déplacement des vétérinaires... », indique Benjamin Estienne, délégué régional à l'Ordre des vétérinaires. « Dans les Alpes-Maritimes, par exemple, le Département verse une somme symbolique par animal aux cliniques pour maintenir le maillage vétérinaire sur le territoire », illustre Christophe Hugnet, conseiller ordinal régional.

### Un travail régional en cours

Du côté de la région Auvergne-Rhône-Alpes, un travail de cartographie des zones en tension et de démographie vétérinaire, réalisé à partir des données de l'Atlas démographique de l'Ordre des vétérinaires, de FranceAgrimer et des chambres d'agriculture, est en cours de synthèse. La Région, les départements, la chambre d'agriculture régionale, le GDS Aura et la profession vétérinaire ont mené un travail de réflexion collective dont les résultats ne sont pas encore divulgués. « Le but de ce travail, c'est d'identifier les zones où il n'y a plus personne et celles où la tension est très forte. Il ne faut surtout pas être aveuglé par les « trous » qui existent sur nos territoires mais commencer par maintenir l'existant »,

souligne Christophe Hugnet. Christian Boulon, directeur des GDS Loire-Ardèche dans le même sens : « C'est un problème à résoudre à l'échelle régionale. Les communes pourraient venir en appui de la Région du fait de leurs connaissances fines des territoires. La priorité, c'est d'aider les cabinets en difficulté avant qu'ils coulent définitivement. La question de la mutualisation des gardes me paraît primordiale », estime-t-il. La santé animale ne doit-elle pas rejoindre la santé humaine ? N'y a-t-il pas des solutions communes à trouver entre les deux médecines ? « Je pense qu'il faut complètement innover sur ce sujet. Pourquoi ne pas intégrer des vétérinaires aux maisons de santé ? », s'interroge Christian Boulon. Les champs d'action sont vastes. Les financements des collectivités qui découleront de cette loi DDADUE permettront de donner les moyens humains aux structures vétérinaires pour accompagner les éleveurs et redonner de l'attractivité à la rurale.

« Si tu n'es pas sûr de pouvoir faire soigner tes animaux, tu ne vas plus inciter tes enfants à s'installer », conclut Christian Boulon. C'est ici l'avenir de deux professions historiquement liées qui se joue : éleveur et vétérinaire. ■

Alison Pelotier



La profession vétérinaire est en pleine mutation avec une majorité de femmes à passer les concours. Les femmes représentent 55,6% de la population vétérinaire inscrite à l'Ordre des vétérinaires et 72% de la population de moins de 40 ans.

**ORIENTATION /** Pour mettre toutes les chances de leur côté, un pourcentage d'étudiants en école vétérinaire - qui reste encore très faible - choisit une spécialisation mixte « canine-rurale » en cinquième année. Les stages tutorés leur permettent de pratiquer la rurale et de capter leur intérêt pour cette spécialisation.

## Une spécialisation mixte « canine-rurale » pour multiplier ses chances

Selon les chiffres relevés dans l'Atlas démographique de la profession vétérinaire 2021, 56,9 % des étudiants en cinquième année se spécialisent en animaux de compagnie, et seulement 21 % en animaux de production. Odeline Brisa, étudiante en 5<sup>e</sup> année au sein de VetAgro Sup à Marcy l'Étoile (Rhône), a fait le choix d'une spécialisation mixte « canine-rurale ». « Au départ, je voulais m'orienter dans la spécialisation canine pure. J'ai toujours pensé que c'était mieux de se spécialiser dans un seul domaine. J'ai finalement changé d'avis en échangeant avec des vétérinaires diplômés. Les vétérinaires ruraux ont un esprit clinique très développé et c'est ce qui m'intéressait, déclare-t-elle. Même si je ne fais pas de pratique rurale par la suite, cette spécialisation mixte va beaucoup m'apprendre. »

### Un large panel de pratiques

La jeune femme a donc ciblé quatre cliniques vétérinaires (Pays basque, Savoie, Saône-et-Loire, Jura) pour

découvrir un large panel de pratiques rurales et découvrir des thématiques diverses : bovins laitiers, bovins allaitants, brebis, etc. « Travailler avec les éleveurs, c'est travailler avec des animaux qu'ils aiment et qui les font vivre aussi. Il y a une vraie relation de confiance qui s'installe entre l'éleveur et le vétérinaire », remarque Odeline Brisa. Si elle prend plaisir à aller au contact du milieu rural, la future docteure vétérinaire a malgré tout déjà réfléchi à son avenir professionnel : « Durant mes stages, j'ai rencontré plusieurs femmes vétérinaires. La médecine rurale n'est pas toujours évidente avec une vie de famille. Je commencerais certainement par la rurale avant de travailler en mixte », anticipe-t-elle. De son côté Élodie Boisgontier, en 5<sup>e</sup> année aussi, a fait le choix d'une spécialisation pure en rurale. À l'avenir, elle compte malgré tout s'orienter vers un exercice professionnel mixte « canine-rurale » dans le but principal de multiplier ses chances à l'emploi. « La rurale demande énormément de pratique et je ne me sentais

pas encore suffisamment apte et formée pour être autonome sur le terrain. C'est pourquoi j'ai vraiment voulu dédier cette dernière année à la pratique rurale et à l'apprentissage », explique-t-elle.

### Le tutorat, une opportunité pour la rurale

Par ailleurs, pour encourager à la pratique rurale, le ministère de l'Agriculture propose depuis 2013 des stages tutorés et rémunérés. Ceux-ci ont jusqu'à permis à 214 étudiants de 5<sup>e</sup> année d'acquiescer les compétences indispensables à l'exercice vétérinaire rural grâce à un stage de 18 semaines. « Cela permet d'ouvrir les portes à l'activité de terrain plus qu'à l'activité théorique », explique Gilles Le Sobre, praticien hospitalier et enseignant référent au sein du campus vétérinaire de Lyon. Ce dispositif, en faveur du maintien de vétérinaires en productions animales en milieu rural, reste toutefois très encadré. « Les places sont limitées. Cette



### Une formation vétérinaire post-bac à UniLaSalle

Dès la rentrée de septembre 2022, l'Institut Polytechnique UniLaSalle proposera « une formation vétérinaire novatrice en six ans, sur son campus de Rouen, accessible via Parcoursup aux élèves de terminale », indique l'établissement dans un communiqué du 8 mars. Soulignant qu'il est le « premier établissement d'enseignement supérieur privé d'in-

térêt général à ouvrir une formation vétérinaire post-bac », l'Institut entend notamment répondre au besoin croissant de vétérinaires et renforcer l'offre de formation en France. Les promotions seront de 120 élèves pour une durée d'étude de six ans. Le recrutement se fait post-bac, via Parcoursup, après étude du dossier et concours d'admission sur le campus de Rouen. ■

## À DISTANCE / La télémedecine en phase de test

Autorisés par décret depuis le 5 mai 2020 à pratiquer la télémedecine pour une durée test de 18 mois, les vétérinaires peuvent désormais consulter à distance. Cette période expérimentale vient d'être étendue et oblige tout vétérinaire inscrit au tableau de l'Ordre à faire une déclaration d'activité au Conseil régional de l'Ordre des vétérinaires (Crow) dont il dépend.

### Une pratique encadrée

« Dans les faits, nous pratiquons la télémedecine de manière informelle depuis longtemps. Régulièrement, nos clients nous appellent pour avoir des conseils qui ne nécessitent pas forcément un déplacement auprès de l'animal. Nous recevons des appels vocaux ou vidéo et des photos, pour simple avis », explique Sébastien Léger, vétérinaire associé à la clinique vétérinaire du Clair Matin à Bourg-en-Bresse (Ain). Avant que la télémedecine vétérinaire soit officiellement autorisée, ces simples conseils ne pouvaient donner lieu à l'émission d'une ordonnance. Aujourd'hui, ce récent décret autorise les vétérinaires à les émettre dans le cadre d'une téléconsultation, à condition qu'ils respectent un certain nombre de règles. « Il faut que l'animal soit connu depuis moins d'un an par le vétérinaire. Si ce n'est pas le cas, un vétérinaire a le droit de pratiquer une consultation de télémedecine sur un animal non connu ou jamais consulté si le bilan sanitaire de l'élevage (BSE) avec protocole de soins (PS) a été effectué au sein de l'élevage en question et que la dernière visite physique de l'éleveur remonte à moins de six mois »,



La médecine vétérinaire pour les animaux de compagnie reste largement plébiscitée par les futurs vétérinaires en formation.

### Un veto, un éleveur ?

Toutes les formes de téléconsultation sont admises, la notion de confidentialité en médecine vétérinaire ne se posant pas aux professionnels. La liberté est donc laissée aux utilisateurs. « Appels, WhatsApp, Teams, plateformes spécialisées [type Linkyvet ou Liv'Vet]. Peu importe tant que l'échange est fluide, souligne Ludovic Leonhardt. En cas de contrôle, les plateformes mutualisées permettent de recenser plus facilement les contacts avec l'éleveur, de moins disperser les informations au sein d'une même clinique et de montrer patte blanche, notamment quant à la délivrance de médicaments et d'antibiotiques », ajoute-t-il. L'objectif de cette nouvelle réglementation est aussi de venir renforcer les liens entre vétérinaire et éleveur et de ramener les vétérinaires sur l'activité agricole. « À terme, la volonté est que le vétérinaire sanitaire de l'élevage soit aussi son vétérinaire traitant pour un suivi cohérent des élevages, sur le même schéma que la médecine humaine, sauf besoin ponctuel de spécialistes », détaille Christophe Hugnet, conseiller ordinal Auvergne-Rhône-Alpes. Ces prestations pourraient à l'avenir être contractualisées dans le cadre d'une activité globale facturée à l'éleveur. ■

Amandine Priollet

\* Association de la rurale à l'école vétérinaire de Lyon.